

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2016-052/PR/MB portant transfert de droit au Ministère de l'Intérieur.

n° 2016-052/PR/MB

Ministère
MINISTÈRE DU BUDGET

Date de publication
18 janvier 2016

Numéro JO
n° 2 du 31/01/2016

Date du numéro
31 janvier 2016

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992

VULa Loi n°171/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Public de l'Etat

VULa Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé de l'Etat

VULa Loi n°177/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation de la propriété Foncière

VULe Décret n°2013-0044/PRE du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2013-0045/PRE du 31 mars 2013 portant nomination des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2013-058/PREdu 14 avril 2013 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre du Budget.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Il est fait le transfert de droit objet du titre foncier n° 8242 relatif à une parcelle de terrain non bâtie souscrit au livre foncière au nom de Mr Abdillahi Waberi Hassan au profit de Ministre de l'Intérieur qui le met à la disposition de l'Office National des voiries.

Article 2

En guise du dit transfert de droit, il sera attribué à Mr Abdillahi Waberi Hassan une parcelle de terrain équivalente dans un autre lotissement.

Article 3

le présent arrêté sera enregistré gratuitement.

Article 4

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

*P. Le Président de la République
Chef du Gouvernement Pour Ampliation Conforme Le Secrétaire Général du Gouvernement*

MOHAMED HASSAN ABDILLAHI